

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 10 octobre 2025

Délibérations votées

| N° | Objet | Sens du vote |
|-----------|---|-----------------------|
| - | Approbation du Procès-verbal de la séance du 08/09/2025 | |
| 01-101025 | <p>CESSION DU REZ-DE-CHAUSSEE DU BATIMENT MIXTE AU PHARMACIEN – AJUSTEMENT DU MONTANT TTC</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>APPROUVE la fixation du prix de vente du rez-de-chaussée de l'immeuble mixte à 410 667 € HT, soit 492 800,40 € TTC,</i> - <i>MAINTIENT le montant de l'acompte versé par l'acquéreur à 188 400 € TTC, séquestré et déductible du prix de vente,</i> - <i>AUTORISE la signature, en parallèle, de la promesse de vente authentique devant notaire, formalisant l'engagement d'achat et précisant les conditions suspensives,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération, y compris la convention d'occupation, la promesse de vente et, le moment venu, l'acte définitif.</i> | Favorable - Unanimité |
| 02-101025 | <p>BATIMENT MIXTE RUE ABBE CHAUVEAU – ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>ACCEPTE la proposition d'assurance Dommage Ouvrage transmise par Sèvre Loire Habitat pour la pharmacie et les 5 logements,</i> - <i>AUTORISE le paiement de la cotisation correspondant à la part de la commune, soit 2 055,05 € TTC,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce contrat, y compris le retour de la validation à la SMABTP pour l'établissement définitif du contrat.</i> | Favorable - Unanimité |
| 03-101025 | <p>MAISON DU VIEUX PONT – VALIDATION DE L'ESQUISSE</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>VALIDE l'esquisse du projet de rénovation de la Maison du Vieux Pont, telle que présentée par le maître d'œuvre, Grégoire Architecture,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à poursuivre les études conformément au planning prévisionnel validé le 8 septembre 2025,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à solliciter dès à ce stade l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) sur la conception architecturale.</i> | Favorable - Unanimité |

| | | |
|-----------|--|-----------------------|
| 04-101025 | <p>LOTISSEMENT DE LA SURCHERE 2 – PRINCIPE D'ECLAIRAGE PUBLIC RETENU</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le principe d'un éclairage public en méthode traditionnelle avec 8 candélabres, - CHARGE Monsieur le maire de poursuivre les démarches auprès du SIEML pour affiner le projet au stade APD (Avant-Projet Détailé), - DIT que cette orientation s'inscrit dans la volonté de la commune de limiter le nombre de points lumineux tout en assurant la sécurité et la fonctionnalité des espaces publics. | Favorable - Unanimité |
| 05-101025 | <p>LOTISSEMENT DE LA SURCHERE 2 – PRESTATION DE GEOMETRE</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - RETIENT l'offre de la société Jeanneau-Rigaudeau-Seydoux pour la prestation de géomètre avec les options 1 et 2, telles que présentées dans le devis, - AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents contractuels nécessaires à la mise en œuvre de cette prestation, - AUTORISE le mandatement des dépenses correspondantes pour un montant total de 10 548,00 € TTC. | Favorable - Unanimité |
| 06-101025 | <p>LOTISSEMENT CŒUR DE BOURG – VENTE DU LOT N°11</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - DÉCIDE de céder le lot n°11 du lotissement « Cœur de Bourg » à Mme Floriane GABARD et M. David MAROT, - AUTORISE Monsieur le maire ou l'un de ses adjoints aux fins de signature, - RÉCLAME aux acquéreurs une indemnité d'immobilisation correspondant à 5% du prix de vente au moment de la signature de la promesse de vente et de consigner cette somme sur un compte bloqué, - DESIGNE la SCP « NEOLIA Notaires », notaires associés 28 avenue du Maréchal Foch à Cholet, pour la rédaction des actes notariés. | Favorable - Unanimité |
| 07-101025 | <p>PISTE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 263 – ACQUISITION DE TERRAINS</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le maire à proposer aux propriétaires riverains concernés (famille BOUSSEAU, Madame et Monsieur RICHOU, EARL RICHOU) l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de la liaison douce, conformément aux propositions formulées dans les courriers du 18 septembre 2025 et listées dans le tableau ci-dessus, - PRECISE que le prix définitif de chaque acquisition sera fixé en fonction de la superficie exacte relevée par le géomètre, - PRECISE que l'ensemble des frais liés à ces acquisitions (géomètre, notaire, reconstitution de clôtures, aménagements de protection) sera pris en charge par la commune, - AUTORISE Monsieur le maire à signer toute convention, promesse de vente, acte notarié et tous documents relatifs à ces acquisitions foncières. | Favorable-Unanimité |

| | | |
|-----------|---|-----------------------|
| | <p>BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE BORDAGE – CORRECTIF DECISION MODIFICATIVE N°1</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>RAPPORTE la délibération n° DEL-21-04072025 uniquement pour la correction du crédit de reversement,</i> - <i>MODIFIE l'article 65822 « Reversement de l'excédent du budget annexe vers le budget principal » en le portant à 1 712 €,</i> - <i>CONFIRME le montant définitif de l'excédent à 377 432,25 €, qui sera transféré au budget principal à la clôture au 31 décembre 2025,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à procéder aux ajustements comptables nécessaires pour mettre en œuvre cette rectification,</i> - <i>PRECISE que cette correction n'altère en rien la décision de clôture du budget annexe à la date du 31 décembre 2025, telle qu'adoptée par la délibération du 9 décembre 2024.</i> | |
| 12-101025 | <p>GARDIENNAGE DE L'EGLISE – FIXATION DE L'INDEMNITE POUR L'ANNEE 2025</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>DÉCIDE d'attribuer au titre de l'année 2025 l'indemnité correspondant à la situation de la paroisse, soit 126,91 € à Monsieur le Curé,</i> - <i>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif, à l'article 6282.</i> | Favorable - Unanimité |
| 13-101025 | <p>VALORISATION DE BOIS DE COUPE – REEVALUATION DU VOLUME</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>MODIFIER la délibération n° DEL-13-08092025 pour prendre en compte le volume corrigé de bois vendu et le montant correspondant ;</i> - <i>AUTORISER Monsieur le maire à adresser à l'association Horizon Bocage la facture correspondante pour un montant de 331,19 € net de taxe ;</i> - <i>AUTORISER Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à cette opération.</i> | Favorable - Unanimité |
| 14-101025 | <p>SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE – CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>ADOPTE la proposition de Monsieur le maire,</i> - <i>PRECISE que cette délibération concerne l'année scolaire 2025/2026,</i> - <i>DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget communal.</i> | Favorable - Unanimité |

| | | |
|-----------|--|-----------------------|
| 08-101025 | <p>PISTE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 263 – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) présenté par le bureau d'études Jeanneau-Rigaudeau-Seydoux pour la réalisation de la piste cyclable le long de la RD263. - AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises conformément au calendrier suivant : <ul style="list-style-type: none"> o Envoi du DCE aux entreprises à compter du 16 octobre 2025, o Date limite de remise des offres fixée au 21 novembre 2025, o Attribution des marchés prévue lors du Conseil municipal du 8 décembre 2025. - AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette consultation, y compris l'envoi des dossiers aux entreprises et la réception des offres. - RAPPELLE que la commune a sollicité une dérogation auprès du Conseil Départemental pour le respect des délais de subvention, afin de garantir la réalisation du projet conformément aux engagements financiers et au calendrier prévisionnel, avec un démarrage des travaux prévu en toute fin d'année 2025 ou début 2026. | Favorable - Unanimité |
| 09-101025 | <p>VIDEOPROTECTION – BRANCHEMENTS ELECTRIQUES ENEDIS</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le principe de raccordement électrique des points principaux du dispositif de vidéoprotection selon les offres fournies par ENEDIS, - AUTORISE Monsieur le maire à signer les offres de raccordement et à engager les travaux nécessaires, sur la base des montants portés dans le tableau ci-dessus, - DECIDE que ces dépenses seront inscrites au budget principal 336 « Vidéoprotection » ; - CHARGE Monsieur le maire de toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération. | Favorable - Unanimité |
| 10-101025 | <p>DEPANNAGE SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC – FONDS DE CONCOURS VERSE AU SIEML</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la participation financière de la Commune au montant maximum de 1 202,64 € TTC pour les interventions de dépannage réalisées sur le réseau d'éclairage public par le Siéml sur la période allant du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025, - AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires pour la liquidation comptable de ces interventions par le SIEML. | Favorable - Unanimité |

| | | |
|-----------|---|-----------------------|
| | CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES – PARTICIPATION COMMUNES DE RESIDENCE | |
| 15-101025 | <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>FIXE les participations des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques de La Séguinière comme indiquées ci-dessus,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à solliciter la participation des communes concernées (Saint-Christophe-du-Bois, La Romagne, La Tessoualle et Cholet) et à signer toutes les pièces relatives à cette décision.</i> | Favorable - Unanimité |
| 16-101025 | SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DE MAINE-ET-LOIRE – RAPPORT D'ACTIVITE 2024 <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>PREND ACTE du rapport d'activité 2024 du Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire.</i> | Favorable - Unanimité |
| 17-101025 | SYNDICAT VALOR 3E – RAPPORT D'ACTIVITE 2024 <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>PREND connaissance du rapport d'activités 2024 de Valor3e dont la mission de service public unique consiste à : organiser, construire et gérer les moyens de traitement des ordures ménagères résiduelles du territoire.</i> - <i>DIT que ce rapport d'activités est consultable en mairie.</i> | Favorable - Unanimité |
| 18-101025 | LOGEMENTS SOCIAUX – INVENTAIRE AU 1ER JANVIER 2025 <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>APPROUVE le nombre de logements retenus par les services de l'Etat,</i> - <i>PRECISE que le reliquat des dépenses déductibles retenues par les services de l'Etat dans la fiche de calcul du prélèvement SRU 2025 qui s'élève à 117 071,44 € sera repris pour le calcul du prélèvement SRU 2026,</i> - <i>DEMANDE que soit ajouté aux dépenses déductibles les déficits constatés des trois opérations en cours dont le montant total est de 257 222,08 € (118 508,34 € + 49 663,63 € + 89 050,11 €).</i> | Favorable - Unanimité |

Le 16/10/2025

Le maire,
Guy BARRÉ

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,

Julien Bourdier

